

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 13 juin à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 06 juin 2019

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	23	1	2	7

Pour	Contre	Abstention
24	0	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, FAYE Jean Pierre, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIÈRE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, ROGER Edouard, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles

Suppléants avec voix délibérative : TESSIER Marie Claude

Membres ayant donné pouvoir : DEVAUX Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : BODIN Pascal, GANE Isabelle

Absents : CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, DOLLEY Alain, DUPUY Nathalie, LEFEBVRE Frankie, MENUCELLI Thierry, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie

FINANCES

Délibération n° 51-2019 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) ANC 2018

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20190617-DEL-51-2019-DE
Date de télétransmission : 17/06/2019
Date de réception préfecture : 17/06/2019

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif joint en annexe
- METTRE EN LIGNE le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- RENSEIGNER et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA
- TRANSMETTRE ce rapport aux communes pour qu'il soit présenté en conseil municipal

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 17 juin 2019

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Le Président

Acte rendu exécutoire le : - 9 JUIL. 2019
Publié le : - 9 JUIL. 2019

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
8, rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20190617-DEL-51-2019-DE
Date de télétransmission : 17/06/2019
Date de réception préfecture : 17/06/2019

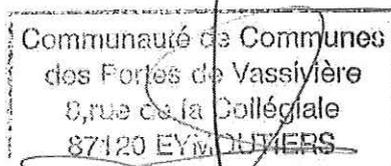


Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Exercice 2018



Le Président

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20190617-DEL-51-2019-DE
Date de télétransmission : 17/06/2019
Date de réception préfecture : 17/06/2019

Table des matières

1. Caractérisation technique du service	5
1.1. Présentation du territoire desservi.....	5
1.2. Mode de gestion du service	5
1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)	5
1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	6
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	7
2.1. Modalités de tarification.....	7
3. Indicateurs de performance.....	6
3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	8
4. Financement des investissements.....	9
4.1. Montants financiers des travaux réalisés.....	9
4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	9

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20190617-DEL-51-2019-DE
Date de télétransmission : 17/06/2019
Date de réception préfecture : 17/06/2019

1 - Caractérisation technique du service

1-1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

• Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIERE

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

- Compétences liée au service

X Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :
Augne, Beaumont-du-Lac, Bujaleuf, Cheissoux, Doms, Eymoutiers, Nedde, Peyrat-le-Château, Rempnat, Saint-Amand-le-Petit, Saint-Julien-le-Petit, Sainte-Anne-Saint-Priest

• Existence d'une CCSP Oui Non

• Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : X Non

- Existence d'un règlement de service X Oui, date d'approbation : 71-2016 du 08/11/2016 Non

1-2 MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1-3 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 2 100 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 5 691.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 36,9 % au 31/12/2018. (37,59 % au 31/12/2017).

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20190617-DEL-51-2019-DE
Date de télétransmission : 17/06/2019
Date de réception préfecture : 17/06/2019

1-4 · INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service.

Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2017	Exercice 2018
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	—	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2018 est de 100 (100 en 2017).

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20190617-DEL-51-2019-DE
Date de télétransmission : 17/06/2019
Date de réception préfecture : 17/06/2019

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2-1 MODALITES DE TARIFICATION

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	150€ + 150€ = 300€	150€ + 150€ = 300€
Tarif du contrôle des installations existantes en €	70€	70€
Tarif du contrôle de diagnostic-vente assainissement en €	180€	180€
Compétences facultatives		

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20190617-DEL-51-2019-DE
Date de télétransmission : 17/06/2019
Date de réception préfecture : 17/06/2019

3 Indicateurs de performance

3-1 TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)

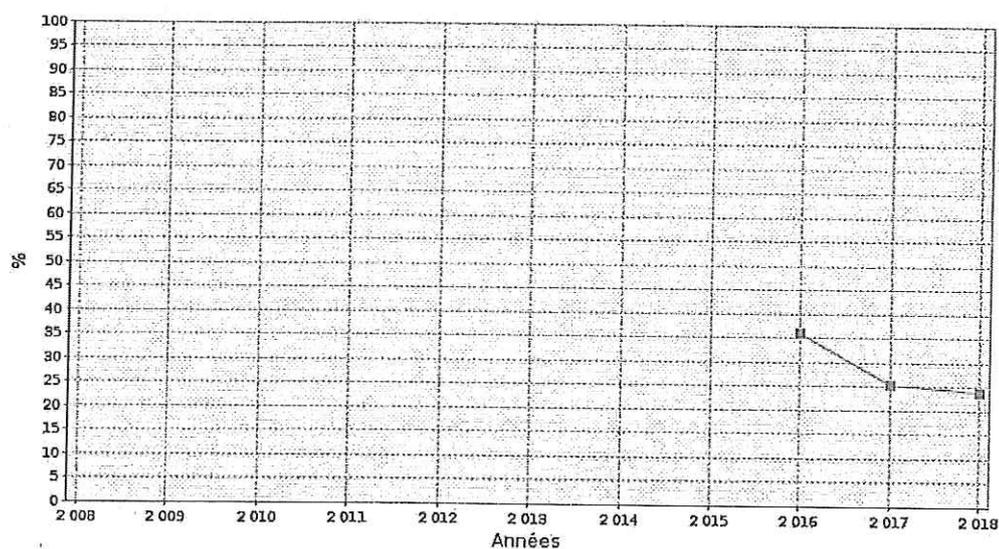
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	85	74
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	802	1 036
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	118	173
Taux de conformité en %	25,3	23,8



■ P301.3 Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20190617-DEL-51-2019-DE
Date de télétransmission : 17/06/2019
Date de réception préfecture : 17/06/2019

4 Financement des investissements

4-1 MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2018 est de 0 €.

4-2 PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
REHABILITATION GROUPEE DES ANC (11 ^{ème} programme avec Agence de l'Eau)	A venir

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20190617-DEL-51-2019-DE
Date de télétransmission : 17/06/2019
Date de réception préfecture : 17/06/2019

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20190617-DEL-51-2019-DE
Date de télétransmission : 17/06/2019
Date de réception préfecture : 17/06/2019